



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

Vous êtes **tuteur, curateur ou habilité familial**, vous êtes sur le point de le devenir, mais connaissez-vous la différence entre tutelle et curatelle ?

Savez-vous que vous avez des obligations ?

Et pour votre majeur protégé, connaissez-vous ses droits ?

Savez-vous ce que vous allez devoir gérer ? (Compte de fonctionnement, inventaire du patrimoine, autorisations diverses au juge des tutelles, compte rendu de gestion...)

Vous avez dans votre entourage proche une ou des personnes vulnérables que vous souhaiteriez protéger. Oui mais comment ? Qui contacter ? Comment faire une demande de mesure de protection ?

Le Service Information et Soutien aux tuteurs familiaux peut vous apporter des réponses personnalisées aux questions que vous vous posez.

Pour cela, contacter gratuitement une personne qualifiée qui sera à votre écoute :

0 806 80 20 20

**Service gratuit
+ prix appel**